

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 4 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 15
 Présents : 13
 Pouvoirs : 1
 Votants : 14

Date de convocation et d'affichage :

28 aout 2025

Numéro :

D20250904-160

Objet :

Attribution de subvention dans le cadre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre, à 08 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	I.DUBOIS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**
Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Dombes, et décidé de contribuer au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, mis en place par la Région, selon les modalités suivantes :

- Montant plafond des dépenses éligibles : 50 000 €,
- Montant plancher des dépenses éligibles : 5 000 €,
- Taux d'intervention de la Communauté de Communes de la Dombes : 10 %,
- Enveloppe annuelle consacrée par la Communauté de Communes : **38 000 €**.

Lors de sa séance du 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution relatif au dispositif d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, qui précise, notamment, les entreprises éligibles.

Ce règlement a été modifié par délibération du 7 mars 2019, par délibération du 29 avril 2021 et la durée de la convention régionale prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par délibération du 3 février 2022. Par délibération du 17 novembre 2022, la Communauté de Communes de la Dombes a renouvelé la convention de délégation des actions économiques avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d SRDEII 2022/2028.

La Commission Développement économique, a été consultée par mail le 27 juin 2025 et a donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente :

- Une subvention **dont le montant ne peut excéder 2 059 €** pour « Institut Beauty K » institut de beauté situé à Châtillon-sur-Chalaronne, commerce dont le représentant légal est Karene KETTET. Son dossier a été déposé le 22 mai 2025 auprès de la Région. La subvention sera utilisée pour participer aux travaux de rénovation et d'isolation phonique et thermique du local et à l'équipement d'une alarme anti-intrusion.

Le montant total du projet est de 20 592 € HT.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De valider l'attribution de cette subvention,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

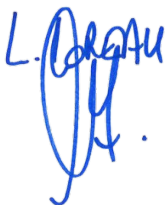
Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** l'attribution de cette subvention,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 4 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Ludovic LOREAU



La Présidente,
Isabelle DUBOIS

